

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Pour 2020 et la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Saipem S.A. a calculé et publié son Index Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet Index permet aux entreprises d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les hommes et les femmes en s'appuyant sur 5 indicateurs. Sur 3 ans, le score de 75 points doit être à minima atteint.

Les indicateurs servant au calcul sont les suivants :

Indicateur 1 : Ecart de rémunération entre les salaires moyens des femmes et des hommes (40 points)

Indicateur 2 : Comparaison du pourcentage de femmes et d'hommes ayant perçu une augmentation (20 points)

Indicateur 3 : Comparaison du pourcentage de femmes et d'hommes promus (15 points)

Indicateur 4 : 100 % de femmes ayant bénéficié d'une augmentation lors du retour de congé maternité / adoption (15 points)

Indicateur 5 : Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations (10 points)

Avec un résultat de 75 points sur 100 au titre de l'année 2020, Saipem aspire à poursuivre ses efforts en faveur de la promotion de la diversité et de la non-discrimination, au premier rang desquels l'égalité femmes-hommes afin de pouvoir améliorer le résultat du prochain Index.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de point maximum de l'indicateurs	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4,2	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,9	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,3	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>75</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>75</b>		<b>100</b>